

Séance du Conseil général du 19 octobre 2020

## **8. Prendre connaissance du décompte final Secta II**

### **Rapport du Conseil communal**

Ce réservoir a été construit par le Syndicat d'eau potable du centre de la vallée de Tavannes (SECTA). Cet ouvrage d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> dont 100 m<sup>3</sup> de réserve incendie visait à remplacer l'ancien réservoir de Pontenet, en fin de vie. Son emplacement a été choisi afin d'être alimenté par la source du Droit et situé à la même altitude que son homologue SECTA 1 situé sur le versant sud de la vallée. S'il est destiné à alimenter en priorité le village de Pontenet, une conduite a également été posée jusqu'au réseau de Malleray assurant ainsi un bouclage des réseaux, très profitable en cas de problème. L'inauguration a eu lieu en 2015. Avec la fusion, la commune de Valbirse a pris la suite de SECTA.

Un crédit de fr. 1'800'000 avait été voté par l'assemblée des délégués de SECTA le 15.01.2014. Le montant total des travaux s'est finalement élevé à fr. 1'727'191.40. Les dernières écritures remontent à 2017, mais le décompte final n'avait encore jamais été présenté formellement. Celui-ci boucle sur un bonus de fr. 72'808.60 et est transmis au Conseil général pour information.

# AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry